



Le 03 février 2023

Madame, Monsieur

Objet : Réunion du Conseil Municipal
N/Réf. : ML/AMB - Affaire suivie par : Magali LUCIEN

Madame, Monsieur,

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion du **CONSEIL MUNICIPAL**, qui aura lieu :

**Lundi 13 février 2023 à 19 h 00
en Mairie - Salle d'Honneur**

Je rappelle que les conseillers municipaux qui ne peuvent pas assister à la séance du Conseil Municipal peuvent donner procuration au conseiller municipal de leur choix en utilisant l'application « Cabinet Numérique ». En cas de difficulté, merci de contacter la mairie au 03.85.42.75.14.

ORDRE DU JOUR :

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

FINANCES COMMUNALES

- 1 - Débat d'orientations budgétaires 2023
- 2 - Réintégration d'amortissements - Cession des peupliers

INTERCOMMUNALITÉ

- 3 - Instruction des demandes d'enseigne - Demande de prestation de service auprès du Grand Chalons - Approbation de la convention cadre
- 4 - Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID)
- 5 - Le Grand Chalons - Affaires culturelles - Convention - Versement d'un fonds de concours pour l'équipement culturel "Le Réservoir"
- 6 - Entente Intercommunale Enfance-Jeunesse - Participation financière - Accueil Collectif de Mineurs

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7 - Charte "réseau VIF" de la ville de Chalons-sur-Saône - Avenant n°5 - Intégration du groupe la Poste
- 8 - Convention cycle escalade - Ville de Saint-Marcel - Association Grimpattitude 71 - Association Ready to Grimp

VOIRIE

- 9 - Servitude de passage et de réseaux – Parcelle cadastrée section G n°320 (fonds servant) - 33 C rue de la varenne

CULTURE

- 10 - Participation financière Région Bourgogne-Franche-Comté – "Le Réservoir"

PERSONNEL COMMUNAL

- 11 - Convention d'adhésion à la mission de médiation - Centre de Gestion de Saône-et-Loire
- 12 - Désignation d'un délégué local des agents au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) de la ville de Saint-Marcel
- 13 - Modification du tableau des emplois

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES) (DÉLIBÉRATION DU 25 MAI 2020)

INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES

Sincères salutations

Raymond BURDIN
Maire de SAINT-MARCEL

